

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2022_01

MARCHÉ SE2016-05 AUPRÈS DE LA SMACL ASSURANCES - SIGNATURE DES AVENANTS DE PROLONGATION DE DURÉE (LOTS 3 ET 4)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021_09/02 du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président,

Vu le marché SE2016-05 marché global d'assurance passé pour la partie flotte automobile et auto-mission (lot 3) et la protection juridique et la protection fonctionnelle (Lot 4) avec SMACL Assurances qui a pris effet le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans,

Vu la DP2021_01 portant avenant de prolongation du marché SE2016-05 pour les Lots 3 et 4 jusqu'au 31 décembre 2021,

Considérant le terme du marché, le Syndicat a demandé la prolongation d'un an supplémentaire,

Considérant que la SMACL a accepté cette prolongation selon certaines conditions financières,

Considérant que cela ne remet pas en cause les règles de passation des marchés publics (passés selon procédure adaptée et publiée au BOAMP), la totalité du marché ne dépassant pas le seuil des 209 000 € HT (pour les marchés lancés avant le 1^{er} janvier 2018),

Il convient donc de signer ces avenants pour officialiser cette proposition.

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer avec la SMACL Assurances sise 141, avenue Salvador Allende, CS 20000 79031 NIORT Cedex 9 les avenants au marché SE2016-05 Lot 3 et 4 suivants :

Lot 3 Flotte automobile et accessoires :

Avenant n°0006 VAM 001 véhicules à moteur pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2022,

Avenant n°0002 VAM 002 véhicules à moteur pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2022,

Avenant n°0002 VAM 003 véhicules à moteur pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2022,

Avenant n°0002 Auto collaborateur pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2022,

Lot 4 Protection juridique et pénale :

Avenant n°0002 Juripacte pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2022,

Avenant n°0002 Promut Elus et Fonctionnaires pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2022.

- Article 2 : **PRÉCISE** que ces avenants entraîneront une majoration en fonction de l'indice en vigueur.

Fait à Damazan, le 03 janvier 2022
Le Président,

Michel MASSET